

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Convention d'utilisation des piscines d'Ambarès et Lagrave, du syndicat Intercommunal Bassens / Carbon-Blanc, de Lormont

A la suite de problèmes techniques rencontrés dans le fonctionnement de la piscine La Blancherie, la décision a été prise de fermer la structure au public au début de 2017.

Afin de pénaliser le moins possible la natation scolaire, plusieurs collectivités ont été sollicitées pour une utilisation de leur établissement.

Pour l'année scolaire 2021, 3 collectivités ont consenti une mise à disposition sur quelques créneaux horaires et périodes comme suit :

- des lignes d'eau de septembre 2020 à juin 2021 selon un planning défini dans les conventions,
- un surveillant pour la sécurité de la baignade,
- du matériel d'animation utilisé par l'encadrement de la Ville de Cenon (éducateurs MNS) et enseignants de l'Education Nationale.

La participation financière de notre commune est convenue sur la base de :

- 3€ par élève et séance pour la piscine intercommunale Bassens/Carbon-Blanc
- 150€ par classe pour la piscine d'Ambarès et Lagrave
- gratuité pour la piscine de Lormont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve les conventions d'utilisation des installations aquatiques citées ainsi que le versement des frais de location en fonction des séances réellement effectuées et des élèves accueillis et autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.